

N° 5124<sup>4</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

**PROJET DE REGLEMENT  
GRAND-DUCAL**

**modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant  
les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation  
par les travailleurs au travail d'équipements de travail tel que modifié  
par le règlement grand-ducal du 17 août 1997**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL**

(3.10.2003)

Par la lettre en date du 5 mai 2003, le ministre du Travail et de l'Emploi a saisi pour avis notre chambre du projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail tel que modifié par le règlement grand-ducal du 17 août 1997.

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet d'améliorer la sécurité des travailleurs exécutant des travaux dits de courte durée en hauteur. Ce renforcement de la législation est nécessaire pour réduire les accidents et notamment les accidents mortels de chute de hauteur.

Notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de règlement grand-ducal susénoncé.

Luxembourg, le 3 octobre 2003

*Pour la Chambre de Travail,*

*Le Directeur adjoint,*  
Léon DRUCKER

*Le Président,*  
Henri BOSSI

